

## CSS 4

# Rapport général sur la session d'évaluation des personnels

15-18 novembre 2004

### 1. Préparation et déroulement de la session

Cette session, consacrée à l'évaluation biennale des chercheurs et des IT, à l'évaluation pour promotion des chercheurs et à la formulation d'avis sur les demandes d'éméritat, était la dernière d'une année fort chargée. Hormis la présente session, la CSS a eu, en effet, à tenir deux sessions de concours très rapprochées et une session d'examen des projets d'unités de recherche. Nous renouvelons nos remerciements aux membres de la CSS pour leur fidélité et leur application.

La session d'évaluation a été préparée par la Délégation permanente réunie le 15 septembre (étaient présents : Mmes Bourdarias, Cosio et Piron, MM. Boisson, Fay et Le Bris). La DP a abordé les sujets suivants :

- Elle a arrêté la liste des rapporteurs.
- Elle a proposé des parrainages pour 18 chercheurs nouvellement recrutés (sessions 2002, 2003 et 2004).
- Elle a suggéré le nom de Pascale Phélinas pour représenter la CSS au comité des éditions et s'est étonnée du projet de suspension du service gratuit de la revue *Autrepart* aux membres de la Commission.
- Nous avons également reçu le Directeur des personnels pour examiner la question de l'évaluation des IT. La DP a réitéré le souhait de voir ces derniers évalués par la CSS.
- La DP a examiné le cas de deux collègues, membres de la CSS, mais défaillants lors des trois dernières sessions. Des noms ont été avancés pour les remplacer. Le Président a adressé un courrier dans ce sens au directeur général.
- Elle est revenue sur les résultats de l'admission aux concours 2004 et a mandaté le président pour l'envoi d'un courrier au directeur général.

- Elle a préparé l'entrevue avec le directeur du département DSS prévue pour le 22 septembre (compte-rendu de cette entrevue annexé au présent document).
- Nous avons enfin poursuivi la réflexion amorcée au forum de juin 2004 sur l'évaluation et sur les critères d'appréciation des compétences et des mérites.

## **2. Nouveauté de l'exercice, défaillance de la mémoire**

La Commission s'est réunie du 15 au 18 novembre. Pour beaucoup de collègues de la CSS, l'exercice était nouveau. Le président a d'abord rappelé les textes qui stipulent que seuls les membres d'un rang (assimilé au grade par la jurisprudence) égal ou supérieur peuvent siéger lors de l'examen d'un dossier. Il a été décidé que la présence de l'ensemble des membres de la commission serait acceptée pour les évaluations courantes, étant entendu que seuls les membres d'un rang égal ou supérieur auront le droit de vote. En ce qui concerne les évaluations pour avancement, il a été rappelé que, parmi les membres remplissant les conditions de grade, ceux qui auraient fait acte de candidature ne seraient pas admis à voter.

Le Président est revenu sur les principaux critères d'évaluation à partir d'un texte introductif préalablement transmis aux membres de la Commission<sup>1</sup>. Il a insisté sur le fait que l'exercice d'évaluation pour promotion ne consiste pas, comme le ferait un jury, à statuer sur des "admissibilités", mais à classer les collègues proposables par ordre de mérite selon une logique de liste d'aptitude. Il est regrettable, dans cette perspective, que les CSS soient à peu près totalement privées de mémoire.

Il a soumis à l'appréciation de la CSS la proposition de désignation de P. Phélinas au Comité des éditions (proposition adoptée à l'unanimité).

Il a fait état des courriers du Directeur général adressés à nos deux collègues défaillants et par lesquels il les décharge de leurs fonctions au sein de la CSS.

Il a enfin excusé les collègues empêchés, la Commission transmettant à J-P. Besancenot, ses souhaits de prompt rétablissement.

---

<sup>1</sup> Ce texte a été effectivement discuté au cours de cette session à la lumière des situations concrètes rencontrées. Une réunion, prévue le 18 janvier 2005 entre les présidents de commissions et la direction des personnels, permettra d'avancer dans la confection d'un nouveau texte qui sera transmis à tous et devra servir de base aux futures évaluations.

### 3. Évaluations biennales

Nous avons à évaluer au total 79 dossiers dont : 5 dossiers de CR2, 38 dossiers de CR1, 29 dossiers de DR2 et 7 dossiers de DR1. 4 collègues n'ayant pas envoyé leur dossier, ils ont été classés en catégorie C.

Le résultat d'ensemble se présente comme suit :

	Classement en A	Classement en B	Classement en C
CR2	5	-	-
CR1	27	3	8
DR2	29	-	-
DR1	7	-	-

Il appelle plusieurs commentaires :

4. La procédure adoptée a été la suivante : le rapporteur lit son rapport et fait une proposition de classement en A, B ou C. Si la discussion qui s'ensuit ne permet pas de dégager un consensus autour de cette proposition, il est procédé à un vote (un seul recours à cette procédure dans le cadre de la présente session).

2. Suite à la réunion du 29 septembre 2004 avec la direction des personnels, il est apparu que certains points restaient à clarifier en ce qui concerne le dossier et le guide d'information sur l'évaluation des chercheurs. Une fiche annuelle de suivi des activités (de juin n - 1 à juin de l'année n) est désormais exigée. Il est suggéré de rajouter plusieurs rubriques à cette fiche sur les activités de gestion de la recherche (type de fonction, animation, gestion de service central, détaché, mis à disposition dans un ministère, organisation internationale, implication dans des programmes européens, etc), sur la relecture d'articles soumis à revue à Comité de lecture ou d'articles à congrès, sur le partenariat réalisé avec des chercheurs dans le cadre du DSF, sur la participation à des jurys d'HDR. Le CV permet en outre à l'évaluateur de situer l'agent dans sa carrière et par rapport à ses collègues. Il rappelle en particulier les diplômes obtenus et les stages post-doctoraux ou de formation continue, le déroulement de la carrière avec les étapes principales (recrutement, passages de grades/de corps, affectations thématiques et géographiques), la mobilité thématique, géographique ou institutionnelle. Il conviendrait aussi de rajouter, à la fiche-résumé, cinq mots clefs décrivant le champ d'activité pour faciliter le choix des rapporteurs. L'attention des collègues doit une nouvelle fois être attirée sur l'importance de cette fiche et sur la nécessité d'apporter le plus grand soin à sa rédaction :

- En la présentant de manière conforme (recto verso) ;

- En respectant des règles strictes de présentation de la bibliographie ;
- En rappelant les candidatures antérieures à des promotions et leurs issues.

Pour les évaluations biennales, il est souhaitable que figure systématiquement au dossier l'évaluation précédente.

La hiérarchisation des activités par niveau de carrière a été proposée, mais elle a fait l'objet de nombreuses critiques. Un coefficient de 1 à 3, par ordre décroissant d'importance, a été attribué aux différentes missions. Il est apparu nécessaire d'éclaircir la question des priorités et des coefficients.

- Pourquoi la mission "formation et enseignement" n'apparaît-elle pas comme une priorité pour les CR1 et DR2 ?

- Pourquoi n'y a-t-il pas de priorités 2 pour les CR1 et pourquoi autant de priorités 1 pour les DRCE ?

3. Le tableau ci-dessus met en évidence la grande hétérogénéité des CR1 où l'on trouve les seuls avis nuancés ou réservés, ces derniers représentant tout de même, pour ce grade, près du tiers du nombre de chercheurs évalués. Une réflexion spécifique devra être menée, à la fois sur d'éventuelles difficultés rencontrées par des CR1 en début de carrière et par des CR1 en fin de carrière. La note de cadrage de l'Administration stipule que l'évaluation biennale est un regard porté à un moment donné sur l'activité du chercheur. Elle doit s'inscrire dans la trajectoire scientifique de ce dernier et a pour but, à la fois, d'informer la commission des progrès réalisés depuis la dernière évaluation, de créer un dialogue avec le chercheur, et enfin d'identifier, en temps voulu, les difficultés éventuelles pour pouvoir les résoudre. On devrait donc disposer, aux différents stades de l'évaluation, de procédures d'appel hors de la hiérarchie administrative. La CSS s'étonne néanmoins qu'un petit nombre de collègues croient bon de se soustraire de façon systématique à une obligation statutaire, somme toute peu chronophage, et elle attire l'attention des DU sur la responsabilité décisive qui leur incombe dans d'éventuelles réorientations de leurs ressortissants.

#### **4. Évaluations pour promotions**

La CSS s'est félicitée a posteriori du fait que les demandes de promotions au grade de CR1 se trouvent couvertes par le nombre de postes disponibles (15). Le risque est en effet toujours présent de retrouver une situation de blocage de début de carrière, telle que nous l'avons connue à l'IRD à la fin des années 90. Nous avons aussi enregistré avec satisfaction que 4 postes de DRCE étaient ouverts à l'avancement pour l'ensemble de l'Institut. Nous sommes en revanche très inquiets devant le faible nombre de postes de DR1 ouverts à l'avancement (13).

Deux rapporteurs étaient désignés pour examiner les dossiers de candidats à une promotion. La CSS a travaillé à partir de critères qui devront faire l'objet d'une réflexion plus approfondie (cf. point 3). Nous avons voté, en fonction de ces critères et de la proposition des rapporteurs, pour aboutir à une liste de prise en considération dont la longueur avait été préalablement décidée. Il a ensuite été procédé à des votes de classement.

#### *Critères pour le passage CR2-CR1*

Le CR1 est un jeune chercheur expérimenté ayant fait la démonstration de prise de responsabilité. Sa mission principale reste la production de connaissances mais la mission de diffusion, d'information et de culture scientifiques, ainsi que l'insertion au niveau international prennent davantage de poids. Les critères de promotion au grade de CR1 sont de même ordre que pour le recrutement comme CR2, mais avec une exigence supérieure :

- Niveau et qualité de la production scientifique depuis la thèse : consolidation de la démarche scientifique (achèvement de la valorisation des travaux de thèse) et engagement d'une nouvelle génération de travaux ; élargissement ou changement thématique, apport dans la discipline ou dans le champ sectoriel, prise de risque, insertion du projet dans le contexte de la discipline, vision stratégique.
- Développement de l'autonomie : aptitude à concevoir et à conduire un projet de recherche correspondant à cette orientation.
- Importance de la production scientifique : apport réel du candidat dans les co-publications (nombre de publications considéré comme nécessaire, à définir par la commission), retentissement de celles-ci, intervention dans des congrès (posters, conférences invitées).
- Insertion dans des réseaux de recherche.
- Formation de jeunes chercheurs (encadrements de stages).

La promotion d'un CR2 en CR1 concrétise en fait, après la titularisation, le bien fondé du recrutement.

#### *Critères de promotion DR2-DR1*

L'accès au niveau DR1 est la concrétisation des aptitudes définies pour le grade de DR2 et doit donc être réservé aux meilleurs DR2. Est principalement prise en compte l'expérience confirmée de direction et d'animation scientifiques :

- Le candidat a-t-il joué un rôle de leader ou de fédérateur en créant une unité ou en y jouant un rôle majeur ?
- Depuis combien de temps ou pendant combien de temps a-t-il dirigé une équipe ? cette équipe est-elle stable ? est-elle attractive pour d'autres chercheurs, français ou étrangers ? ou, au contraire, le groupe est-il en perpétuelle reconfiguration ?

- Le candidat a-t-il la capacité à anticiper les problèmes d'évolution de l'unité, des chercheurs et des structures ?
- Quels sont ses apports fondamentaux à la discipline, au renouvellement et à l'enrichissement des problématiques du domaine de recherche ?
- Le rayonnement transdisciplinaire et/ou international est-il incontestable : le candidat est-il « incontournable » : a-t-il fondé une « École reconnue » ? Ses élèves ont-ils réussi à émerger ? Quelle a été sa part dans cette émergence ?
- Quelle est son implication dans la vie scientifique de sa discipline et de l'Institut ? le candidat a-t-il piloté de grandes opérations d'intérêt collectif ?

*Critères de promotion au grade de DRCE*

Les critères sont moins clairs, l'Administration se posant la question de savoir si la promotion au grade de DRCE doit être la reconnaissance : de qualités scientifiques exceptionnelles, seules ? de « services rendus » exceptionnels (après, naturellement, une carrière scientifique de DR1) ? De la combinaison incontestable de qualités scientifiques **ET** de services rendus ?

Le bilan général des propositions de promotions 2004 de la CSS (comparé aux promotions effectives de 2001, 2002 et 2003) s'établit comme suit :

	2001 <sup>2</sup>	2002 <sup>2</sup>	2003 <sup>2</sup>	2004 <sup>3</sup>
DRCE	Refus de siéger de la CSS	MARTIN Jean-Yves BOUTRAIS Jean-Baptiste GENDREAU Francis	<b>MARTIN Jean-Yves</b> <b>BOUTRAIS Jean-Baptiste</b> CABANES Robert	JOLIVET Marie-José WAAST Roland
DR1	<b>COURADE Georges</b> <b>DOZON Jean-Pierre</b> <b>CABANES Robert</b> <b>JOLIVET Marie-José</b> ANTHEAUME Benoît FAURE Yves-André	<b>ANTHEAUME Benoît</b> <b>LE BRIS Émile</b> PARIS François VIMARD Patrice HOURS Bernard BARE Jean-François ANTOINE Philippe MOUNIER Alain (21 candidats)	<b>BARE Jean-François</b> <b>QUESNEL André</b> <b>MOUNIER Alain</b> FAURE Yves-André SCHLEMMER Bernard HOURS Bernard PARIS François VIMARD Patrice (19 candidats)	AGIER Michel ANTOINE Philippe AUBERTIN Catherine BONNET Doris DELAUNAY Daniel FAURÉ Yves-André HOURS Bernard LÉNA Philippe PONCET Yveline SCHLEMMER Bernard VIMARD Patrice (27 candidats)
CR1	DELAUNAY Valérie DESGREE DU LOU Annabel DOUNIAS Edmond SANDRON Frédéric JANIN Pierre MOISSERON Jean-Yves De ROBERT Pascale De SUREMAIN Charles-E. PEROUSE DE MONTCLOS M-A. MESPLE-SOMPS Sandrine ROMAGNY Bruno RAZAFINDRAKOTO M-V. BARRIERE Olivier		ADJAMAGBO Agnès FORESTIER Hubert Candidature de MERAL Philippe non prise en considération	DOQUET Anne LOENZIEN de Myriam MERAL Philippe PEYRONNIE Karine

<sup>2</sup> Arbitrages finaux par la direction générale

<sup>3</sup> Propositions de la CSS (ordre alphabétique)

## 5. L'évaluation des IT

La CSS4 avait fortement revendiqué la possibilité de procéder à l'évaluation des ITA. Les arguments avancés étaient simples

- Il s'agit, dans la plupart des cas, d'IT étroitement associés aux programmes de recherche des UR ;
- Il est très important que les CAP disposent non seulement de l'évaluation du supérieur hiérarchique, mais aussi d'une évaluation scientifique indépendante.

Nous avons donc obtenu communication des dossiers de 8 IT et désigné un rapporteur pour chacun d'entre eux. Parmi les IT concernés, on dénombrait 3 IR1, 1 IE0, 2 IE2, 1 TCS et 1 AJTP. Tous étaient demandeurs d'une promotion, généralement soutenue par le supérieur hiérarchique.

L'exercice a suscité un certain malaise, qui ne remet cependant pas en cause notre position de départ :

- Certains dossiers étaient quasi vides et ne se prêtaient pas, de ce fait, à un travail sérieux d'évaluation ;
- Les activités de certains IT ne relevaient à l'évidence pas des compétences de la CSS4.

Il a été finalement décidé d'établir un rapport sur 6 dossiers.

## 6. Points divers

### *Demandes d'éméritat*

La CSS a décidé à l'unanimité de soutenir sans aucune réserve les demandes d'éméritat de deux collègues. La décision ultime sera prise par un prochain conseil d'Administration après avis du Conseil scientifique du 6/01/2005.

### *Validation de services antérieurs*

Il s'agissait de permettre à des collègues récemment recrutés d'obtenir un reclassement indiciaire à la faveur d'une validation de services effectués dans les métiers de la recherche antérieurement à leur recrutement.

### *Changements de CSS*

Après lecture des demandes formulées par les intéressés, la CSS4 émet à l'unanimité un avis favorable :

- Sur la demande de Madame RECALT (TCN) de rejoindre la CSS4 (la CSS2, dont elle dépendait précédemment, à également émis un avis favorable) ;

- Sur la demande de Jean-Paul MINVIELLE (CR1, économiste) de quitter la CSS4 pour rejoindre la CGRA1.

### *Intégration d'IT dans le corps des chercheurs*

Après lecture des rapports des rapporteurs, la CSS4 s'est prononcée à l'unanimité pour l'intégration définitive d'Hubert MAZUREK et de Marie PIRON dans le corps des chercheurs avec le grade de CR1.

### *Désignation de parrains scientifiques*

Nous devons statuer sur la désignation de 19 parrains, à la fois pour des chercheurs CR2 et CR1 recrutés en 2003 et 2004, mais aussi pour des chercheurs recrutés antérieurement mais devant changer de parrain, et enfin pour régulariser une situation (parrain déjà désigné mais non validé par la CSS).

La CSS a une nouvelle fois débattu de la conduite à tenir en matière de parrainage scientifique. L'expérience antérieure a montré qu'une trop grande distance (à la fois institutionnelle et scientifique) avec le parrain ne permettait pas à la fonction d'orientation et de conseil de jouer pleinement. Certains membres de la Commission ont fait valoir qu'une trop grande proximité (parrain choisi dans l'UR par exemple) pouvait produire un certain nombre d'effets pervers. Les décisions, figurant dans le tableau ci-dessous, "coupent la poire en deux", même si la CSS s'est prononcée majoritairement pour que soit ménagée une certaine "distance" entre parrain et filleul.

La discussion doit se poursuivre, dans la mesure où l'un et l'autre ne savent pas toujours très bien en quoi consistent leur mission et leurs obligations. Il conviendra aussi d'encourager les parrains à entretenir un dialogue régulier avec les DU concernés et avec la Commission.

#### 4. Tableau récapitulatif des parrains scientifiques désignés en novembre 2004

Nom et prénom	Année entrée et grade fin 2004	Discipline	UR	Nom du parrain	UR
ARGYRIADIS Kali	01 / CR2	Anthropo	107	AGI ER Michel	107
BERNARD-MAUGIRON Nathalie	04/ CR1 st	Droit	102	BENNEFI SSA Sarah	102
BOISVERT Valérie	02 / CR2	Economiste		BOI SSON Jean-Marie en remplacement de Yves-André Fauré	CSS
BOURDIER Frédéric	04/ CR1 st	Géographe	102	DOZON Jean-Pierre	107
CHAUVET Lisa	04 / CR2 st	Economiste	047	COGNEAU Denis	047
DESLAURIER Christine	04 / CR2 st	Histoire	102	DARBON Dominique	Ext
EBOOKO Fred	04 CR1 st	Science po	002	VI DAL Laurent	002 CSS
ÉVRARD Olivier	04 / CR2 st	Anthropo	107	CHAUVEAU Jean-Pierre	095
GALLETTI Florence	04/ CR2 st	Droit	063	DUBOI S Jean-Luc	063 CSS
GRAFF Gwenola	04/ CR2 st	Archéo	088 (?)	GUFFROY Jean	092
LARZILLIERE Pénélope	04/ CR2 st	Socio	105	AGI ER Michel	107
MALLET Julien	04/ CR2 st	Ethno-mus	107	LOMBARD Jacques	107

MICOLLIER Evelyne	04/ CR1 st	Anthropo	151	VIDAL Laurent	002 CSS
NORDMAN Christophe	04/ CR2 st	Economiste	047	ROUBAUD François	047
OULD AHMED Pépita	04/ CR2 st	Economiste	003	PHÉLINAS Pascale	003
PIVETEAU Alain	01/ CR2	Economiste	023	DUBOIS Jean-Luc en remplacement de Catherine Aubertin	063 CSS
SAMSON N'DAW Fabienne	04/ CR2	Anthropo	107	FAY Claude	107 CSS
TADIÉ Jérôme	04/ CR2 st	Géographe	029	MARGUERAT Yves	029
THOMAS Frédéric	4/04 CR1 st	Géographe	105	SCHLEMMER Bernard	105